➔ Objectif

Se construire une représentation des accidents la plus fidèle possible à la réalité.
Prendre conscience de l'influence de la réglementation routière sur l'évolution de l'accidentologie.

➔ Guide de lecture

Ce graphique est statique.

Exemple

Baisse de la mortalité routière à mettre en relation avec les mesures de sécurité routière prises depuis les années 70.

Indicateur

TUÉS À 30 JOURS :

Il s'agit de personnes qui décèdent sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Cette définition a été retenue par la plupart des pays européens, et adoptée en France à partir du 1er janvier 2005, suite au projet de modernisation du fichier national des accidents corporels de la circulation routière qui prévoyait le changement de définition de tués de 6 à 30 jours afin d'être en conformité avec la définition internationale établie par la convention de Vienne en 1968.
Cette proposition a été reprise par le CISR du 7 juillet 2004. *« Afin de disposer de comparaisons internationales fiables et rendre compte de l'accidentologie de la façon la plus juste possible, une modification des personnes tuées ou blessées dans un accident de la route sera expérimentée pour prendre en compte les victimes décédées dans les 30 jours de l'accident et non plus dans les 6 jours comme aujourd'hui. Les statistiques des départements d'outre-mer seront intégrées aux statistiques nationales ».*

Un coefficient spécial est appliqué au nombre de tués afin d'offrir des chiffres comparables avant et après 2005

➔ Pour aller plus loin

Ce graphique ne prouve pas une relation stricte de causalité entre les mesures de sécurité routière indiquée et l'évolution de la mortalité routière. Les causes sont multiples : modification des comportements, modifications des véhicules, modification des infrastructures…

Les mesures sont également d'ordre divers : réglementaires, préventives, répressives, etc.

Sur la période 2000-2018, 90973 personnes sont mortes sur la route, mais 54 842 vies ont été épargnées.

➔ Bibliographie

La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2018. ONISR

© INSERR. Former et sensibiliser à la sécurité routière – Tous droits réservés